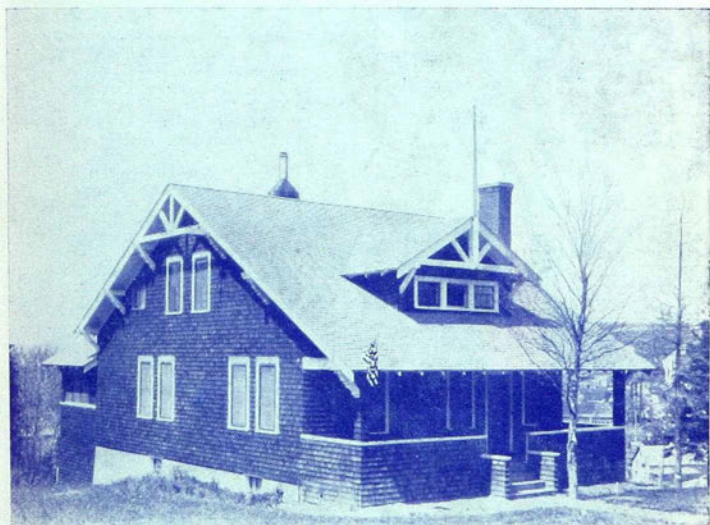


B.S.S.

# Le logement ouvrier



L'expérience du Comité  
Interprofessionnel du Logement (C. I. L.)  
de Roubaix-Tourcoing

# L'OEUVRE DES TRACTS

Directeur : R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada.*  
Omer Héroux
12. *Les Familles au Sacré Cœur.*  
R. P. Archambault, S. J.
14. *La Première Semaine sociale du Canada.*  
R. P. Archambault, S. J.
15. *Sainte Jeanne d'Arc.* R. P. Chosssegros, S. J.
17. *Notre-Dame de Liesse.* R. P. Lecompte, S. J.
18. *Les Conditions religieuses de notre société.*  
Le cardinal Bégin
19. *Sainte Marguerite-Marie.* Une Religieuse
22. *L'Aide aux autres catholiques.*  
R. P. Adélard Dugré, S. J.
24. *La Formation des Elites.*  
Général de Castelneau
26. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul.* XXX
28. *Saint Jean Berchmans.*  
R. P. Antoine Dragon, S. J.
30. *Le Maréchal Foch.* XXX
31. *L'Instruction obligatoire.* R. P. Barbara, S. J.
32. *La Compagnie de Jésus.*  
R. P. Adélard Dugré, S. J.
33. *Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).*  
R. P. d'Orsonnens, S. J.
34. *Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).*  
R. P. d'Orsonnens, S. J.
38. *Contre le blasphème, tous !*  
R. P. Alexandre Dugré, S. J.
42. *Saint Gérard Majella.* Abbé P.-E. Gauthier
44. *Le Bienheureux Grignon de Montfort.*  
F. Ananie, F. S. G.
45. *Monseigneur François de Laval.*  
R. P. Lecompte, S. J.
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.*  
S. S. Pie XI
47. *La Villa La Broquerie.*  
R. P. Archambault, S. J.
48. *Saint Jean-Baptiste.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
51. *Monseigneur Alexandre Taché.*  
R. P. Latour, O. M. I.
56. *Contre le travail du dimanche.*  
R. P. Archambault, S. J.
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.*  
R. P. Gustave Jean, S. J.
58. *Monseigneur Lafitche.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
59. *Le Bienheureux Bellarmin.*  
R. P. Archambault, S. J.
60. *La Vénérable Bernadette Soubirous.*  
Abbé P.-E. Gauthier
62. *Le Recrutement des Retraitants.* XXX
64. *L'Œuvre du curé Labelle.*  
Abbé Henri Lecompte
65. *Saint François Xavier.*  
Abbé C. Rondeau, P. M. E.
67. *Le Catholicisme en Chine.* Mgr Beaupin
68. *Le Jubilé de 1925.* XXX
71. *Saint Pierre Canisius.* R. P. Lecompte, S. J.
72. *Sainte Marie-Sophie Barat.* R. S. C. J.
73. *Nos Martyrs canadiens.*  
R. P. Archambault, S. J.
74. *Les Serottes de Marie.*  
R. P. Lépicié, O. S. M.
76. *La Presse catholique.* Mgr Elias Roy
77. *L'A. C. J. C.* Chanoine Courchesne
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.*  
S. S. Pie XI
80. *La Retraite spirituelle.* S. Alph. de Liguori
81. *Une enquête sur le scoutisme français.* XXX
82. *Le Secrétariat des Familles.*  
Dr Elzéar Miville-Dechène
83. *Le Dr Amédée Marsan.* R. P. Léopold, O. C.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.*  
Léo Pelland, avocat
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.*  
R. P. Plamondon, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX
90. *André Grasset de Saint-Sauveur.* XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier !*  
R. P. Archambault, S. J.
95. *Répliques du bon sens — II.*  
Capitaine Magniez
96. *Marie de l'Incarnation.* R. P. Farley, C.S.V.
97. *Dimanche et Cinéma.* Chanoine Harbour
98. *Thaumaturges de chez nous.*  
R. P. Jacques Dugas, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma.* XXX
102. *Les Retraites fermées en Belgique.*  
R. P. Laveille, S. J.
104. *Répliques du bon sens — III.*  
Capitaine Magniez
106. *Les Retraites fermées.* Ferdinand Roy
108. *L'Encycl. « Miserentissimus Redemptor ».*  
S. S. Pie XI
110. *L'Apostolat.* Rodolphe Laplante
111. *Répliques du bon sens — IV.*  
Capitaine Magniez
112. *Le Drapeau canadien-français.*  
R. P. Archambault, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne.* XXX
114. *La Retraite fermée.* Roland Millar
115. *L'Action catholique.* Mgr P.-S. Desranleau
116. *Un diocèse canadien aux Indes.*  
R. P. E. Gagnon, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche.*  
R. P. Archambault, S. J.
118. *Pour le repos dominical.* D. B.
119. *Le Problème de la natalité.* Benito Mussolin
121. *La Femme canadienne-française.*  
Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien.*  
E. S. P.
124. *Le Sens social.* Abbé Joseph-C. Tremblay
125. *Sa Sainteté Pts XI.*  
S. Em. le cardinal Rouleau, O. P.
127. *L'Encyclique « Mens Nostra ».* S. S. Pie XI
128. *La Destinée sociale de la femme.*  
Marie-Thérèse Archambault
129. *Les Retraites fermées.* Dr Joseph Gauvreau
130. *Le B. Albert le Grand.* R. P. Richer, O. P.
131. *La Tempérance — I.* S. G. Mgr Courchesne

# Le logement ouvrier

L'expérience du Comité Interprofessionnel du Logement (C. I. L.) de Roubaix-Tourcoing<sup>1</sup>

par M. le chanoine LESAGE

---

Le problème du logement, surtout dans nos grandes agglomérations industrielles, est peut-être, avec celui de la sécurité et du ravitaillement, le problème dont la prompte solution importe le plus à notre équilibre social.

Sans doute, il y a des réformes de structure à opérer; et, par l'institution des Comités d'entreprises, on s'efforce de faire prévaloir les droits du travail qui ont été trop sacrifiés dans une société où s'est affirmée avec excès la prépondérance du capital.

Cependant les pouvoirs publics et les communautés professionnelles, qui essayent peu à peu de s'organiser, ont raison de mettre au premier plan de leurs préoccupations immédiates le problème du logement et d'élaborer une politique de l'habitation.

C'est ce qu'ont compris les organisations professionnelles de la région de Roubaix-Tourcoing, notamment les Syndicats patronaux et ouvriers du textile; après plusieurs échanges de vues, ils ont pris, ces dernières années, une initiative, appelée sans doute au même retentissement que celle des allocations familiales après la première guerre mondiale.

Sur cette initiative, je voudrais fournir quelques renseignements de portée générale, quitte à renvoyer pour plus de détails au bureau d'études dont l'adresse est mentionnée plus loin.

---

1. La substance de ce travail a paru dans la *Documentation catholique* du 5 janvier 1947. En nous autorisant à le publier dans la collection de l'Œuvre des Tracts, l'auteur y a fait quelques additions et modifications importantes dont bénéficieront nos lecteurs. (Note des Editeurs.)

I. — L'ORGANISATION DU COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU  
LOGEMENT DE ROUBAIX-TOURCOING (C.I.L.)

Ce Comité fut, à l'origine, une émanation d'une Commission du logement créée au cours de la guerre par le Syndicat patronal du textile de Roubaix-Tourcoing. Cette Commission, qui avait mis au point l'institution de l'allocation-logement, en étendit par la suite le bienfait à d'autres professions, jusqu'à atteindre actuellement 97 pour 100 des employeurs. Elle provoqua d'utiles échanges de vues avec les Syndicats ouvriers de la C. G. T. et de la C. F. T. C.; et elle aboutit enfin à la constitution d'un Comité interprofessionnel et paritaire du logement, composé, pour la première moitié, de représentants des patrons, soit treize, et, pour l'autre moitié, de représentants des Syndicats d'ouvriers et de cadres, soit neuf pour la C. G. T., trois pour la C. F. T. C. et un pour les cadres.

II. — LE BUT DU COMITÉ INTERPROFESSIONNEL  
DU LOGEMENT

C'est à la fois un organisme d'initiative et de financement.

Parlons d'abord finances, puisque c'est là-dessus que tout repose. Le Comité a fixé pour tous ses adhérents une cotisation de 1% du montant des salaires versés aux travailleurs. Cette cotisation vient d'être élevée à 2%. Quand on se rappelle que le Comité étend son action sur presque toutes les professions de la grande agglomération de Roubaix-Tourcoing, qui emploie dans ses usines environ 115,000 travailleurs, on se rend compte de l'importance des sommes réunies dans ce but, qui sont de l'ordre de 60 millions par an, et seront désormais de 120 millions.

Le Comité du logement a d'abord créé un bureau d'études qui a fixé à la fois les grandes lignes d'une politique du logement et un plan d'exécution de large envergure. Cependant, il n'est pas lui-même l'exécuteur du plan; et il confie à une Société distincte le soin de construire, Société à responsabilité limitée, qui ne fait pas de bénéfices: elle s'appelle *Le Toit familial*, sera gérée par un Comité composé de personnalités du C. I. L., de façon paritaire également avec patrons et ouvriers.

### *Financement*

La première préoccupation du bureau d'études a été de mettre au point le financement de l'entreprise. Le principe admis dès l'abord et pour le moment a été que les constructions seraient financées moitié par les fonds recueillis par le C. I. L., moitié par les emprunts faits aux sources ordinaires, de crédit. On espère, grâce au concours déjà acquis des municipalités, arriver à trouver des crédits à des taux avantageux. On peut d'ailleurs présumer que les pouvoirs publics voudront favoriser ces initiatives, quand elles auront pris un peu d'ampleur, et qu'ils leur accorderont les mêmes faveurs qu'aux œuvres d'utilité publique. Déjà les municipalités ont accepté de prendre en charge les travaux de voirie des nouveaux lotissements ou des cités familiales qui vont s'édifier.

Les loyers des maisons ne devront servir qu'à amortir les emprunts en quarante ans, soit la moitié des sommes engagées dans la construction, étant admis que, pour l'autre moitié, les cotisations des entreprises seront versées à fonds perdus, ce qui permettra de diminuer le taux des loyers.

On voit déjà maintenant se dessiner le plan d'ensemble de ce financement, destiné à rendre le loyer acceptable et supportable pour les familles ouvrières: d'abord des emprunts, à des conditions les moins onéreuses possible; puis des cotisations professionnelles s'élevant à 2% des salaires et versées à fonds perdus, enfin une allocation-logement, dont nous parlerons plus loin.

### *Initiative*

Une fois le financement assuré, le bureau d'études pouvait se mettre à la besogne.

Son but est sans doute de détruire les taudis des courées roubaisiennes et de les remplacer par des immeubles, conçus suivant toutes les règles de l'hygiène; et sur ce point un vaste plan sera mis en œuvre.

Mais l'effort immédiat se porte vers la construction de maisons familiales avec jardins, maisons qui pourront être louées ou vendues, suivant le désir du chef de famille; il vise aussi à permettre, à ceux qui le veulent, de construire eux-mêmes la maison dont ils seront propriétaires, grâce

à une Société qui s'appelle l'*Union mutuelle immobilière de crédit* (U. M. I. C.), dont nous parlerons plus loin.

Ces maisons familiales, le bureau d'études a voulu qu'elles soient conçues de façon à assurer dans les meilleures conditions le confort, l'hygiène et le prix réduit. Au cours de l'année 1946, il a fait construire à Mouvaux trente maisons qui représentent une dizaine de prototypes, parmi lesquels ils sera possible de faire un choix, après un examen critique des intéressés eux-mêmes; d'où l'exposition des prototypes, que nous relaterons.

Il restera de s'efforcer de généraliser l'allocation-logement, afin de permettre aux chefs de famille de payer un loyer convenable; il faudra enfin mettre en œuvre une politique du logement avec le concours des pouvoirs publics. Ainsi avons-nous retracé le plan grandiose, que nous voudrions maintenant reprendre par le détail, en exposant successivement:

1° les réalisations du Comité Interprofessionnel du Logement: la cité expérimentale de Mouvaux;

2° le règlement de l'allocation-logement qui doit permettre au travailleur de payer un véritable loyer;

3° les différents types de contrat: contrat-location et contrat-vente, et les charges qu'ils entraînent, avec chiffres à l'appui;

4° l'organisation de l'U. M. I. C. pour les futurs propriétaires qui veulent construire eux-mêmes;

5° et, en conclusion: la politique du logement que l'on voudrait voir instaurer dans notre pays.

### III. — RÉALISATIONS DU COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT: LA CITÉ EXPÉRIMENTALE DE MOUVAUX

Les réalisations du C. I. L. sont encore relativement modestes à l'heure actuelle. Mais il faut tenir compte des énormes difficultés à vaincre, tant du côté du financement que de la construction, de la rentabilité et des loyers.

À la fin de l'année 1946, 100 maisons ont été construites ou étaient en voie d'achèvement: 30 maisons prototypes à Mouvaux, 30 à Wattrelos, 30 à Tourcoing (La Marlière), 10 par l'entremise de l'Union Mutuelle Immobilière de Crédit (U. M. I. C.).

Le programme prévu pour 1947 est de 300 maisons, dont 140 à Hem (quartier des « Trois-Baudets »), et une cité dans le quartier « Fin-de-la-Guerre » à Tourcoing.

Nous voudrions nous arrêter quelque peu sur une réalisation qui a suscité un vif intérêt dans la région et même dans tout le pays et les pays voisins; il s'agit de la *construction et de l'exposition des prototypes*.

L'œuvre du C. I. L. se présente d'une envergure particulièrement vaste, puisqu'elle prétend rénover l'habitation ouvrière dans toute une région industrielle; aussi son bureau d'études a-t-il jugé bon de consacrer d'abord son activité à des recherches théoriques et pratiques. Il mit d'abord en branle architectes et entrepreneurs, afin de dresser des plans très étudiés et de rechercher les matériaux les mieux adaptés. Au cours de l'année 1946, il a fait édifier à Mouvaux, dans le quartier dit des « Cent-Maisons », rue du Congo, une cité expérimentale de 30 prototypes, dont il est bon de souligner les caractères originaux.

Ce qui frappe tout de suite le visiteur, c'est l'orientation des maisons, dont les places principales sont toutes exposées au midi, baignées d'air et de lumière. La plupart de ces habitations sont conçues pour une famille de quatre ou cinq enfants, avec trois chambres à l'étage. On a tenu à ce qu'il y ait une grande salle commune, complétée par une cuisine, d'ordinaire trop petite pour qu'on puisse y résider, mais pourvue de tout le matériel et du confort moderne: gaz, eau chaude, évier, placards. D'une façon générale, on peut noter que l'agencement a été disposé de manière à multiplier les armoires et placards qui font corps avec la maison. Il a été prévu d'ordinaire une sorte de bloc-cuisine, pouvant être standardisé, comportant évier, salle de bains, water-closet, buanderie, chauffage par circulation d'eau.

Ce qui a fait l'objet des études les plus minutieuses, ce sont les matériaux employés, briques ou plaques de ciment préfabriquées, carrelages, murs à double paroi de plaques de ciment pour amortir le froid, la chaleur, le son, l'humidité; c'est aussi l'équipement sanitaire et ménager, l'aération, la ventilation.

Enfin, et ce qui n'est pas négligeable, chaque groupe de deux maisons est entouré d'un petit jardin.

### *Les prototypes*

Les prototypes se présentent très variés: maisons en briques, en ciment avec matériaux préfabriqués, voire même en bois; il y a des maisons pour familles de quatre ou cinq enfants ou pour jeune ménage, même pour vieux ménage.

L'expérience a porté surtout sur le traditionnel et le préfabriqué. Examinons les types de maisons qui ont obtenu le plus de suffrages. C'est d'abord le type B, construit en briques du pays, avec une grande salle commune, une cuisine exigüe et une salle d'eau, au rez-de-chaussée; trois chambres à l'étage: c'est le type de la maison traditionnelle dans le Nord. En second lieu se présente le prototype H, maison faite avec matériaux préfabriqués et montures en fer, d'aspect particulièrement attrayant, où ce qui retient l'attention, à première vue, c'est la grande salle commune, exposée au midi, vaste, inondée d'air et de lumière, grâce à la double porte vitrée et aux larges fenêtres: c'est à l'usage qu'on pourra juger si, dans nos régions froides, les inconvénients ne l'emporteront pas sur les avantages. Enfin un prototype I, plus réduit, a été prévu pour ménage de un ou deux enfants, qui pourrait suffire pour les premières années d'une famille en voie de développement.

### *Critiques et desiderata des visiteurs*

Signalons, en résumé, les principales critiques faites au cours de l'Exposition par les nombreux travailleurs qui l'ont visitée. D'abord, le manque de dépendances, auquel on se propose d'obvier, bien que la plupart des prototypes soient pourvus d'une cave et d'un grenier, d'ailleurs d'accès peu commode; c'est aussi l'exigüité des chambres, du vestibule et des salles autres que la grande salle commune, le peu d'étendue du jardin, qu'on voudrait au moins de 150 à 200 mètres carrés. Car, dans le Nord, l'ouvrier tient à cultiver quelques légumes, à posséder un clapier, parfois un poulailler; la mère voudrait disposer d'un carré de fleurs, d'un petit pré pour le séchage du linge et pour les ébats des enfants.

*Les enseignements du referendum du C. I. L.*

1. Au point de vue extérieur, les maisons traditionnelles l'ont emporté sur les maisons préfabriquées. Sur 100 visiteurs, alors que 31 se prononçaient pour la maison flamande, type B, 16 pour le type I, réservé aux jeunes ménages, 14 optaient pour la maison préfabriquée H, à ossature métallique, et 8 pour le J, préfabriqué sans étage, à revêtement métallique, pour jeunes et vieux ménages.

2. Quant à l'aspect intérieur, il s'agissait de déterminer ce qui convenait le mieux, ou la grande cuisine où l'on vit, ou la petite cuisine laboratoire, séparée de la salle à manger. Pour répondre à la première préoccupation, le C. I. L. a construit le type D, où la salle à manger, la cuisine et la salle d'eau ne forment, en fait, qu'une seule pièce, mais peuvent éventuellement être séparées par des tentures. La seconde solution est réalisée dans le type I, où un passe-plat, des placards et un tiroir à double ouverture facilitent le travail de la ménagère.

Certaines habitudes de la région pouvaient laisser croire que la première solution serait préférée. Il n'en fut rien. En effet, sur 100 visiteurs, 30 ont opté pour le I, où le second système était intégralement réalisé, tandis que le type D, à la grande salle commune, n'a obtenu que 10 suffrages.

*Conclusions pratiques*

Le C. I. L. tiendra compte des remarques faites à la suite de cette exposition qui suscita un vif intérêt dans tous les milieux sociaux; il se propose de reproduire les principaux types, choisis par les suffrages populaires, dans la proportion de deux tiers pour le traditionnel et de un tiers pour le préfabriqué.

Il est certain que le type I, qui a emporté le plus de suffrages, va être conservé et amélioré par l'adjonction d'une chambre à coucher supplémentaire et d'une remise pour bicyclettes et voitures d'enfants. Ce type constituera la base des futures cités que construira le C. I. L. dans un prochain avenir, souhaitons-le.

IV. — L'ALLOCATION-LOGEMENT

Avant de poursuivre notre exposé et de montrer par quels procédés on est arrivé à permettre de louer et d'ac-

quérir une maison familiale, nous pensons utile de mentionner une institution créée au cours de la dernière guerre et destinée à aider les familles à payer un loyer convenable; nous voulons parler de la Caisse d'allocation-logement.

Ce sont précisément les promoteurs du C. I. L. qui furent les créateurs de cette nouvelle institution.

Il importait, en effet, à l'origine de toute politique du logement, de se préoccuper de rétablir la rentabilité de la construction. Tout le monde sait que, au principe de la crise du logement, il y a surtout notre législation sur les loyers, qui a comprimé artificiellement le taux des loyers et, en diminuant la rentabilité des capitaux engagés, a arrêté totalement la construction des maisons.

Il fallait donc permettre aux travailleurs, surtout à ceux qui étaient chargés de famille et dont l'épouse restait au foyer, de payer un loyer convenable. Grâce à l'allocation-logement, le foyer réel devient un loyer possible. Instituée d'abord par le Syndicat patronal du textile de Roubaix-Tourcoing, elle s'est étendue peu à peu à toutes les professions. Elle est payée à tous les soutiens de famille, même en cas de maladie et de chômage, du moins pour une certaine période, dans les conditions suivantes, qui tiennent compte à la fois de la présence de la mère au foyer et du nombre d'enfants:

Pour 2 personnes.....	25%	du loyer
Pour 3 personnes... et pour un jeune ménage, pendant les deux premières années.....	40%	» »
Pour 4 personnes.....	50%	» »
Pour 5 personnes.....	60%	» »
Pour 6 personnes et plus.....	65%	» »

Ces allocations sont versées sans limites pour ceux qui habitent dans les nouvelles maisons construites par le C. I. L., ainsi que pour ceux qui construisent par l'intermédiaire de l'U. M. I. C.

Pour les autres familles, le pourcentage est versé sur un plafond (avec un minimum de 100 francs assuré):

De 250 francs pour 2 personnes, soit 100 francs	
De 350 » » 3 » » 140 »	
De 400 » » 4 » » 200 »	
De 450 » » 5 » » 270 »	
De 500 » » 6 » » 350 »	
De 550 » » 7 » » 440 »	
De 600 » » 8 » » 540 »	

Pour le moment, le coût de ces allocations n'est pas très élevé, à cause de la modicité des loyers actuels. A l'origine, il était de 4% des salaires. Par l'augmentation des salaires, il est devenu 2.50% en mars 1945, 0.90% en juin 1946; il est actuellement de 0.76%. 33,500 familles en bénéficient aujourd'hui pour une somme de 9 millions et demi, versée chaque trimestre par les Caisses de compensation.

Il va sans dire que ces sommes s'accroîtront, au fur et à mesure que l'action en faveur de l'habitation se développera.

Il faut reconnaître que l'allocation-logement constitue le moyen indispensable de résoudre le problème du logement à l'heure actuelle, à condition que cet effort soit conjugué avec celui d'une organisation analogue à celle du C. I. L.

En effet, le coût actuel d'une maison ouvrière est d'environ 800,000 francs. La moitié de cette somme est versée à fonds perdus par le C. I. L., grâce aux cotisations de 1% (actuellement 2%) du montant des salaires, comme il a été dit plus haut. La deuxième moitié de cette somme provient d'emprunts qu'il faut amortir en versant un loyer de 25,000 francs par an, soit 2,080 francs par mois. Nous avons vu que l'allocation-logement procure à une famille de quatre enfants 65% de cette somme; il ne reste donc au père de famille qu'à payer 35% de cette somme, soit un loyer d'environ 750 francs, équivalent de 5 à 10% du salaire.

Au reste, nous allons maintenant étudier les deux sortes de contrats, contrat-location et contrat-vente, qui sont faits par le C. I. L. avec les bénéficiaires de son activité.

#### V. — COMMENT ON DEVIENT PROPRIÉTAIRE

##### *Les deux types de contrats du C. I. L. :*

##### *Contrat-location ; Contrat-vente*

Dès maintenant, on aperçoit les grandes lignes de la politique du logement du C. I. L. D'une part, fournir une partie appréciable du financement à fonds perdus, en ce moment la moitié; d'autre part, trouver des crédits à un taux avantageux pour la seconde moitié; enfin aider le

travailleur à payer le taux d'intérêt suffisant par l'allocation-logement qui se superpose à son effort personnel, qu'on évalue devoir être de 5 à 10 ou même, plus tard, de 15% de ses ressources.

Examinons d'abord le cas d'une *location simple*, chiffres à l'appui, pour nous rendre un compte exact de ces apports mutuels. Rappelons encore que le loyer représente seulement l'amortissement des fonds d'emprunt, et que l'allocation-logement est calculée sans plafond pour les constructions neuves.

Il s'agit d'une maison pour la famille d'un ouvrier qualifié, qui a quatre enfants et dont la femme ne travaille pas au dehors :

Les ressources du chef de famille sont évaluées par mois à 14,000 francs, soit environ 8,000 francs de salaires et 6,000 francs d'allocations familiales ;

L'allocation-logement est de 65% du loyer ;

L'amortissement, en quarante ans, des fonds d'emprunt pour une maison d'environ 800,000 francs (remboursement et intérêts) s'élève à 25,000 francs par an, soit par mois à 2,080 francs ;

De cette somme, il est déduit l'allocation-logement de 65% du loyer, soit 1,350 francs par mois ;

Le loyer net est donc d'environ 730 francs par mois, soit seulement 5% des ressources totales du chef de famille.

Passons maintenant au cas d'une *location-vente*.

Il s'agit d'une maison pour la famille d'un contremaître ou d'un employé qui a quatre enfants :

Les ressources du chef de famille se montent à 17,000 francs, soit 11,000 francs de salaires et 6,000 francs d'allocations familiales ;

L'allocation-logement est de 65%, avec une franchise de 5% du salaire, à raison de l'accession à la propriété ;

L'amortissement d'une maison de 800,000 francs environ en vingt-cinq ans (remboursement et intérêts) s'élève à 46,000 francs par an, soit par mois 3,830 francs ;

Il faut en déduire l'allocation-logement de 65% sur 3,830 francs, moins 550 (franchise de 5% du salaire de 11,000 francs), soit 65% sur 3,280 francs = 2,132 francs.

Reste donc à payer par mois pour une location-vente: 3,830—2,132 = 1,698 francs, soit environ 10% des ressources totales du chef de famille.

## VI. — L'UNION MUTUELLE IMMOBILIÈRE DE CRÉDIT

(U. M. I. C.)

Reste le cas de ceux qui veulent construire eux-mêmes leur maison, comme le faisaient ceux qui profitaient de l'ancienne législation (lois Ribot et Loucheur) sur les habitations à bon marché.

A leur intention a été mise sur pied l'*Union mutuelle immobilière de crédit*, qui s'inspire des *Building Societies* anglo-saxonnes, et donne à l'épargnant la possibilité de faire bâtir sa maison familiale d'après les plans et sur le terrain de son choix.

L'U. M. I. C. conjugue les avantages du crédit mutuel et de l'aide effective des capitaux du C. I. L., qui avance sans intérêts le cinquième du montant de l'ouverture de crédit, afin de hâter l'attribution du prêt.

Toute personne faisant partie du personnel des établissements affiliés au C. I. L. peut obtenir de l'U. M. I. C. une ouverture de crédit pour la construction d'une maison.

Les crédits sont, suivant la demande, de 450,000, 600,000, 720,000 ou 900,000 francs, sauf faculté pour le Conseil de les majorer en cas de majoration du coût de la construction entre l'adhésion et la date de l'ouverture du crédit.

Ces crédits comportent, pour les chiffres susdits, des versements mensuels de 1,875 francs, 2,500 francs, 3,000 francs et 3,750 francs (240 versements), fournis, pour partie, par la délégation de l'allocation-logement faite par l'adhérent à l'U. M. I. C. et, pour le surplus, en espèces.

Dix attributions de crédit ont été accordées cette année. Si les disponibilités ne permettent pas de servir immédiatement tous les adhérents, il est procédé à des tirages au sort; le délai d'attente maximum est de cinq ans.

Les 240 mensualités à payer bénéficient de l'allocation-logement, aux conditions exposées plus haut pour une location-vente.

Il faut payer un intérêt de 1.50% sur les sommes restant dues à partir de l'attribution du prêt, pour frais d'hypothèque, d'assurance-vie et d'intérêts.

En cas de décès de l'adhérent, la veuve et les enfants n'auraient plus rien à verser et garderaient la propriété de la maison, grâce à l'assurance-vie prévue au contrat.

L'adhérent profite des conseils gratuits du bureau d'études du C. I. L.

Jusqu'ici, 50 millions de francs de contrats ont été enregistrés; et 11 millions de francs d'ouvertures de crédits ont été attribués aux adhérents en 1946.

Essayons maintenant, chiffres en mains, de concrétiser cet exposé, comme nous l'avons fait plus haut.

Il s'agit d'une famille de cadres, ayant quatre enfants, dont les ressources du chef de famille s'élèvent à 26,000 francs par mois, soit 20,000 francs de salaire et 6,000 francs d'allocations familiales:

L'adhérent profite de l'allocation-logement, qui est de 65% de la mensualité à verser, avec franchise de 5% du salaire, en raison de l'accession à la propriété;

Le remboursement en vingt ans, en 240 mensualités, pour une maison d'environ 900,000 francs, exige par mois 3,750 francs;

Il faut en déduire l'allocation-logement: 65% de la mensualité de 3,750 francs, avec une franchise de 5% du salaire (1,000 francs), soit 1,787 francs;

La mensualité à payer est donc de:

3,750 francs—1,787 = 1,963 francs.

Il faut y ajouter après l'obtention du crédit, pour frais d'hypothèques, assurance-vie et intérêts, une somme de 1.50%, soit environ 1,000 francs par mois. La mensualité à payer s'établit donc à 2,963 francs, soit environ 11% des ressources du chef de famille.

## VII. — NOS CONCLUSIONS: UNE POLITIQUE DU LOGEMENT

Avant de terminer cet exposé documentaire, nous voudrions fixer les grandes lignes d'une politique du logement, telle qu'elle ressort de ces expériences et comme l'envisagent d'ailleurs les promoteurs du C. I. L.

Qu'on me permette d'abord d'apporter un témoignage qui montre l'intérêt qu'attache la classe ouvrière, dans ses éléments vraiment sains, à la solution du problème du logement.

Ayant écrit quelques articles sur la question de l'habitation dans un bulletin des Jardins ouvriers, il y a quelques années, j'ai reçu d'un ouvrier propriétaire une longue lettre qui, après bien des récriminations, se terminait ainsi: « Nous jouissons de notre maison autant qu'il est possible; elle est claire, spacieuse, agréable, et *c'est notre maison*. Par moment, je me demande si j'ai bien fait de construire et s'il n'aurait pas été plus simple de placer mon argent d'une façon quelconque qui aurait pu échapper à l'emprise excessive de l'Etat. En raison des surprises que l'on a toujours lorsqu'on construit — car il y a toujours des imprévus assez élevés, — je m'abstiens de conseiller à quelqu'un de s'engager dans la même voie que la mienne. Si vous pouviez mettre au point cette question dans un périodique, vous rendriez service à beaucoup de monde. Cela pourrait mettre nos gouvernants futurs dans des dispositions plus favorables envers les petits propriétaires. »

C'est ce travail de haute portée sociale qu'a entrepris le C. I. L.: s'essayer à mettre au point une politique du logement. Commençons par en fixer les principes.

1. Il faut à tout prix envisager, dans un temps limité, le plus réduit possible, la disparition des courées, taudis et appartements insalubres, ce qui exige le concours des municipalités — en particulier la suppression de toutes ces cités lépreuses, des baraquements en planches, de maisons provisoires, qui sont un résidu de la guerre de 1914 et qu'on trouve encore dans presque toutes nos localités de la région de Roubaix-Tourcoing.

2. Il importe, dans toute la mesure possible, d'encourager l'accession à la propriété d'un coin de terre et d'un foyer, minimum indispensable de propriété pour assurer la dignité, la stabilité de la famille.

3. On doit favoriser surtout la construction de maisons familiales, soit groupées par deux ou quatre, soit en rangées. On désire: au rez-de-chaussée une grande salle familiale, avec une cuisine réduite et une petite salle pou-

vant servir de salon ou de chambre de malade; un bloc-cuisine, complété par buanderie, salle de bains...

A l'étage, autant que possible, quatre chambres; une cave, un grenier et quelques dépendances pour clapier, poulailler, outillage, en soignant l'aération, l'insolation, l'isolement du froid, de la chaleur, du son...

On souhaite que la maison soit complétée par un jardin; sur ce point, il faut encourager le travailleur, faire son éducation pour qu'il comprenne son véritable intérêt. Car le jardin est nécessaire à l'épanouissement de la famille; dans l'avenir, il constituera de plus en plus un utile emploi des loisirs, lorsque la surproduction contraindra à réduire les heures de travail, et une nécessaire détente après les heures d'un travail mécanisé et rationalisé.

Le jardin a pour objet aussi de permettre aux enfants de s'ébattre au grand air; au chef de famille de produire les légumes nécessaires au ménage, de corser le menu par des fruits variés et d'égayer le foyer par quelques fleurs.

En s'inspirant de ces principes, il importe donc d'envisager surtout la construction de maisons familiales dans les banlieues des villes, afin d'y trouver l'air, la lumière et l'espace. Les pouvoirs publics devront y collaborer, ainsi que les organisations professionnelles et les intéressés eux-mêmes, par le truchement de leurs associations familiales.

1. Le concours des *pouvoirs publics* devrait au moins consister, en ce moment, à empêcher les spéculations sur les terrains à bâtir, et au besoin à favoriser les expropriations nécessaires (avec indemnités raisonnables), à assurer la viabilité, les services de voirie, de transports indispensables, à accorder des dégrèvements d'impôts, à fournir des crédits à faible intérêt par un effort budgétaire qui devrait aller en s'amplifiant.

2. Les organisations professionnelles de patrons et d'ouvriers devraient suivre l'exemple du C. I. L. de Roubaix-Tourcoing, et mettre sur pied, le plus vite possible, un double service: celui d'une sorte de contribution de 2% du montant des salaires, destiné à financer les initiatives en faveur du logement, — et celui de l'allocation-logement, qui devrait se généraliser rapidement, afin de permettre de payer un loyer raisonnable et

d'assurer la rentabilité des constructions, condition nécessaire de leur développement.

3. Enfin, les intéressés eux-mêmes, les travailleurs, doivent comprendre l'intérêt qu'ils ont de fournir eux-mêmes un effort personnel plus important que celui qu'ils ont consenti jusqu'ici pour se loger convenablement. Alors que, en Angleterre, les travailleurs consacrent 20% de leurs ressources à leur logement, en France, beaucoup ont pris l'habitude, à cause de la législation sur les loyers, d'y consacrer une somme dérisoire. Cet effort devrait s'élever graduellement, d'abord à 5%, pour arriver à 10 et même 15% des ressources du chef de famille.

Ce n'est que par une collaboration de ces trois puissances: pouvoirs publics, organisations professionnelles et associations familiales groupant les intéressés chefs de famille, que la question pourra être résolue.

En résumé et dans le concret, le C. I. L. de Roubaix-Tourcoing, en conclusion des expériences faites au cours des dernières années et après l'Exposition de la cité expérimentale, formule quatre vœux. Il demande:

1° La généralisation de l'allocation-logement par la législation;

2° La création de Comités interprofessionnels et paritaires du logement fédérés dans une Union nationale;

3° L'aménagement de la législation des habitations à bon marché, afin que ces organismes soient en possession des moyens matériels et financiers indispensables à leur activité;

4° Une législation fixant le statut des conditions générales de fonctionnement des Sociétés mutuelles d'épargne immobilières, et en instituant le contrôle rigoureux.

En terminant, nous souhaitons, nous aussi, que s'élabore une politique cohérente du logement, avec le concours des partis politiques sur le plan de la législation, des organisations professionnelles sur la plan des initiatives locales, et des associations familiales sur le plan de l'éducation des familles intéressées<sup>1</sup>.

---

1. Nous invitons tous ceux que la question intéresse à se documenter d'une façon plus précise et plus complète, en s'adressant au Comité interprofessionnel du logement de Roubaix-Tourcoing, 48, boulevard de la République, à Roubaix.

## La situation du logement à Montréal

« La rareté, et, par voie de conséquence, l'encombrement des logements à Montréal, est sans contredit le plus grave problème de l'heure. Et ce n'est pas tant seulement aux points de vue économique et social qu'au point de vue moral qu'il convient ici de souligner la pénible situation actuelle.

« Des faits, recueillis par de minutieuses enquêtes, nous révèlent qu'il y a, dans Montréal: une moyenne de 7 personnes par logement, 17% de foyers ayant d'autres ménages qui cohabitent, 30% de foyers ayant des chambreurs et que le nombre des chambreurs atteint 10%. Il y a une moyenne de 4 pièces par logement. L'enquête enfin révèle que le surpeuplement à Montréal atteint 64%. — Dans une enquête faite auprès de 77 cas échantillons (familles de dix enfants et plus), le pourcentage du surpeuplement est de 191.7%!

« Il est évident que de pareilles conditions d'habitation dans la famille ouvrière constituent une véritable plaie sociale qui engendre bien d'autres maladies: la transmission et l'évolution de la tuberculose comme de toutes sortes d'autres affections malades. C'est le Dr J.-A. Jarry, président de l'Institut Bruchési, qui parlait récemment « d'un surpeuplement que notre population n'a jamais connu, même dans les temps où l'hygiène était beaucoup moins enseignée. Des locaux sont franchement devenus des taudis et des logements de fortune; des endroits sordides, indignes de personnes humaines, occasionnent des promiscuités inévitables et dangereuses ». Or si ces promiscuités sont dangereuses au point de vue physique, elles constituent un non moins grave danger au point de vue moral. Que de désastres moraux sont dus à cette cause première: le surpeuplement des logements... »

(Extrait d'une lettre pastorale de S. Exc. Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, parue dans la *Semaine religieuse* du 28 mai 1947.)

## L'ŒUVRE DES TRACTS — Suite

132. *Les Bénédictins.*  
Dom Léonce Crenier, O. S. B.
133. *La Médaille miraculeuse.*  
R. P. Plamondon, S. J.
136. *La Formation d'une élite féminine.*  
Marguerite Bourgeois
137. *L'Eucharistie et la Charité.* C.-J. Magnan
138. *T. R. P. Basile-Antoine-Marie Moreau.*  
Une Religieuse de Sainte-Croix
139. *La Tempérance*—II. S. G. Mgr Courchesne
141. *L'Ouvrier en Russie.* E. S. P.
142. *L'Action catholique.* Mgr Eugène Lapointe
143. *La Russie en 1930.* Dr Georges Lodygensky
144. *Le Scoutisme canadien-français.*  
R. P. Paul Bélanger, S. J.  
Mgr Charles Lamarche
145. *L'Aumône.* Mgr Charles Lamarche
146. *Le Monument du Souvenir canadien.*  
L'hon. Rodolphe Lemieux
153. *Un groupe de jeunesse catholique.*  
Abbé Aurèle Parrot
154. *La Sanctification du dimanche.* XXX
158. *La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal.*  
J.-A. Julien
159. *Le Malaise économique.* Nos Evêques
163. *Les Carrières*—I.  
Mgr Pâquet et P. L. Lalande, S. J.
165. *Les Carrières*—II.  
A. Perrault, C. R., et J. Sirois, N. P.
167. *Les Carrières*—III.  
Dr J. Gauvreau et A. Mailhiot
168. *Les Carrières*—IV.  
S. Exc. Mgr Vachon et A. Bédard
169. *Encyclique « Dilectissima Nobis ».*  
S. S. Pie XI
171. *L'Héroïque Aventure.*  
R. P. Gérard Goulet, S. J.
172. *Les Carrières*—V.  
A. Champagne et P. Joncas
173. *La Famine en Russie.* Cilacc
174. *Les Carrières*—VI. A. Rioux et A. Godbout
176. *Le Message de Jésus... Ses sources*—II.  
R. P. L.-A. Tétrault, S. J.
177. *L'Eglise de Rome et les Eglises orientales.*  
Abbé J.-A. Sabourin
178. *Les Carrières*—VII.  
E. L'Heureux et A. Léveillé
179. *Un Monastère de Bénédictines au Canada.*  
R. P. Paul Doncoeur, S. J.
183. *L'Apostolat.* J. Sylvestre et A. Provencher
184. *Pour le plein rendement des Retraites fermées.*  
E. Mathieu et M. Chartrand
185. *Mgr Provencher.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
186. *Les Carrières*—VIII.  
E. Minville et A. Laurendeau
187. *Saint Jean Bosco.* P. René Girard, S. J.
189. *La Retraite fermée et les jeunes.*  
Jean-Paul Verschelden
190. *Armand La Vergne.* XXX
191. *Les Bx Martyrs Jésuites du Paraguay.*  
R. P. Tenneson, S. J.
192. *La Retraite fermée, œuvre essentielle.*  
Gérard Tremblay
197. *Pacifisme révolutionnaire.*  
« Lettres de Rome »
198. *L'Œuvre des Gouttes de lait paroissiales.*  
Dr Joseph Gauvreau
199. *Les Jésuites.* Abbé Joseph Gariépy
200. *L'Œuvre des Terrains de Jeux.* O. T. J.
201. *Sous la menace rouge.*  
R. P. Archambault, S. J.
202. *Un quart d'heure au pays du Soleil Levant.*  
Paul-Emile Léger, P. S. S.
206. *L'Action catholique*—I. S. S. Pie XI
210. *Sœur Mathilde de la Providence.*  
Marie-Claire Daveluy
212. *Notre régime pénitentiaire.* Dr Joseph Risi
213. *L'Ordre social chrétien.* Cardinal Liénart
215. *Lettre apostolique « Nos es muy ».*  
S. S. Pie XI
216. *Le Père Marquette.* Alexandre Dugré, S. J.
217. *Sur les pas du Frère André.*  
Frère Léopold, C. S. C.
218. *La Mission Saint-Joseph de Sillery.*  
R. P. Léon Pouliot, S. J.
219. *L'Espagne dans les chaînes.* Gil Robles
220. *L'Expérience d'Antigonish.*  
Abbé Livain Chiasson
221. *Le Saint Rosaire.*  
S. S. Pie XI et S. S. Léon XIII
222. *Retraites pour collégiens.* Abbé A. Mignolet
223. *L'Impérieuse Mission de la jeunesse.*  
Roger Brossard
224. *L'Action catholique*—II. S. S. Pie XI
225. *Congrès Eucharistique National de Québec.*  
R. P. Auguste Grondin, S. S. S.
226. *Lettre sur le communisme.*  
S. Exc. Mgr Georges Gauthier
227. *Le Bienheureux Pierre-Julien Eymard.*  
R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
228. *Mémoires des minorités au Canada.* O. T.
229. *La Vierge en Nouvelle-France*—I.  
P. Charles Dubé, S. J.
230. *Congrès mondial de la Jeunesse.* E. S. P.
231. *Doit-on tolérer la propagande communiste ?*  
Abbé Camille Poisson
232. *Une Université catholique au Japon.*  
R. P. Hugo Lasalle, S. J.
233. *Le Front unique, piège communiste.*  
Entente internationale anticommuniste
234. *The Bogey of Fascism in Quebec. The Quebec « Padlock Law ».*  
H. F. Quinn et G. A. Coughlin, K. C.
235. *Vœux du premier Congrès de tempérance.*  
E. S. P.
236. *Doit-on laisser les enfants entrer au cinéma ?*  
Comité des Œuvres catholiques
237. *Guerre au blasphème, vengeance de Satan !*  
Abbé Georges Panneton
240. *St-Sainteté Pie XII.* E. S. P.
241. *Lettre à l'épiscopal des Iles Philippines.*  
S. S. Pie XI
242. *Que pensent les maîtres de l'U. R. S. S. ?*  
E. S. P. E. S.
243. *La Soumission de « l'Action française ».*  
E. S. P.
244. *Les Canadiens français et le Nouvel Ontario.*  
Dr Raoul Hurtubise
245. *Une élite dans l'industrie.* Abbé B. Gingras
246. *Lettre encyclique « Sertum Laetitiae ».*  
S. S. Pie XII
247. *La Vierge en Nouvelle-France*—II.  
P. Charles Dubé, S. J.
248. *Allocutions de Noël.* S. S. Pie XII
249. *La Nouvelle Tactique du Komintern.*  
Entente internationale
250. *La Science, la Foi, la Vision.* S. S. Pie XII

## L'ŒUVRE DES TRACTS — Suite

251. *L'Histoire du Canada commence-t-elle en 1760?* . . . G.-E. Marquis
252. *Mgr Adélard Langevin, O. M. J.* . . . Abbé Léonide Primeau
253. *Les Missions de la Compagnie de Jésus.* S. J.
254. *Aux jeunes mariés — I* . . . S. S. Pie XII
255. *La Franc-Maçonnerie.* . . . Chanoine Georges Panneton
256. *IV<sup>e</sup> Centenaire de la Compagnie de Jésus.* . . . S. S. Pie XII
257. *Préparation à la vie de famille.* . . . Mme Françoise Gaudet-Smet
258. *L'Action catholique.* . . . S. S. Pie XII
259. *Messages* . . . Maréchal Pétaïn
260. *Les Martyrs jésuites.* . . . R. P. Archambault, S. J.
261. *La puissance de la presse et sa mission.* . . . Mgr Philippe Perrier
262. *L'Action catholique féminine* . . . S. S. Pie XII
263. *La Nouvelle Loi des liqueurs* . . . E. S. P.
264. *Aux jeunes mariés — II* . . . S. S. Pie XII
265. *Trois regards sur Haïti* . . . Abbé B. Gingras
266. *Jésuites* . . . E. S. P.
267. *Y a-t-il une spiritualité d'Action catholique?* . . . Mgr Guerry
268. *Directives d'Action catholique* . . . S. S. Pie XII
269. *Montréal, ville inconnue.* Pierre Angers, S. J.
270. *Décoction à la sainte Famille.* . . . R. P. Archambault, S. J.
271. *Ville-Marie.* . . . Abbé Lionel Groulx et Mgr Olivier Muraux, P. S. S.
272. *Aux nouveaux époux.* . . . S. S. Pie XII
273. *Nous maintiendrons.* Antoine Rivard, C. R.
274. *Le Coure-Feu* . . . R. P. Archambault, S. J.
275. *La Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelaga* . . . Abbé Henri Deslongchamps
277. *La Retraite fermée et la paix sociale.* . . . A.-H. Tremblay
278. *La Question sociale.* . . . Episcopat anglais
279. *Les Internationales.* . . . C.-E. Campeau
280. *La Prière pour les prêtres.* Marc Ramus, S. J.
281. *Les Carrières — IX.* . . . Abbé L. Desmarais et R.-O. de Carufel
282. *Si les femmes poulaient...* . . . R. P. Georges Desjardins, S. J.
283. *Le T. R. P. Wladimir Ledochowski.* . . . R. P. Joseph Ledit, S. J.
284. *Le Komintern* . . . E. S. P.
285. *Dieu et son Eglise* . . . R. P. P. Harvey, S. J.
286. *Le Français en Acadie.* . . . S. Exc. Mgr Robichaud
288. *L'Œuvre des Vocations.* . . . R. P. Archambault, S. J.
290. *La Russie soviétique.* . . . Max Eastman
291. *Mission des Universités.* . . . Lord Halifax et Oscar Halecki
292. *La Pologne héroïque et martyre* . . . E. S. P.
293. *La guerre germano-soviétique et la question du bolchéisme* . . . E. I. A.
294. *Mère Marie-du-Saint-Esprit.* . . . Abbé Clovis Rondeau, P. M. E.
295. *La Révolution nationale* . . . Oliveira Salazar
296. *Nos devoirs envers le Pape.* . . . R. P. Bonaventure Pélouquin, O. F. M.
297. *L'Attaque des Soviets contre le Vatican.* . . . Mgr Fulton Sheen
298. *La Délinquance juvénile et la guerre.* . . . R. P. Valère Massicotte, O. F. M.
299. *Un programme de prophylaxie.* . . . Paul Gemahling
300. *Le Centenaire des Sœurs Grises.* . . . Abbé Léonide Primeau
301. *Pourquoi voter — Comment voter* . . . E. S. P.
302. *Russie et communisme* . . . E. S. P.
303. *La Terre qui naît* . . . R. P. Alex. Dugré, S. J.
304. *Le foyer familial et la responsabilité des parents* . . . J.-Omer Asselin
305. *Varennas agricole* . . . Firmin Létourneau
307. *S. S. Pie XII et la Papauté.* . . . Chanoine Alphonse Fortin
308. *L'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu.* . . . Maurice Ruest, S. J.
309. *Karl Lueger* . . . P. Coulet
310. *Justice pour la Pologne* . . . Abbé L. Lefebvre et Dr J. J. McCann, M. P.
311. *Le Canada, son passé, son avenir.* . . . Thibaudeau Rinfret
312. *L'Évolution de l'Action catholique ouvrière.* . . . Abbé Maxime Hua
313. *Bases essentielles de l'Union panaméricaine* . . . Guillermo Gonzalez, S. J.
315. *Journal de retraite.* . . . Joseph Toniolo
316. *Centenaire de la conversion du cardinal Newman* . . . Alexandre Dugré, S. J.
317. *Faut-il continuer la lutte contre le communisme?* . . . E. S. P.
318. *La vérité sur l'Espagne* . . . S. Exc. Mgr Pla y Deniel
319. *La Charité chrétienne* . . . Eugène Thérien
320. *Voix catholiques de l'Allemagne et de l'Autriche* . . . Episcopat
321. *Au pays de Joliet* . . . Dollard Cyr
322. *Les œuvres pontificales de charité durant la guerre.* . . . P. F. Cavalli, S. J.
323. *Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres en Gaspésie* . . . Abbé Pierre Veilleux
324. *Franco et l'Espagne* . . . E. S. P.
325. *La première Sainte américaine* . . . Luigi d'Apollonia, S. J.
326. *Cinquante ans de journalisme catholique* . . . E. S. P.
327. *La Bible, votre lièvre.* . . . Jacques Leclerc, O. F. M. et Léandre Poirier, O. F. M.
328. *Pour les bibliothèques publiques.* . . . G.-E. Marquis
329. *L'Établissement des jeunes.* J.-M. Gauvreau
330. *Dans les trois Amériques.* Chanoine Cardijn
331. *Regards sur l'Allemagne occupée* . . . E. S. P.
332. *Les « témoins » d'une sottise.* René Bergeron
333. *L'Apostasie des temps nouveaux* . . . R. P. Desqueyrat, S. J.
334. *Le bienheureux Contardo Ferrini* . . . Gaetano di Sales
335. *Mgr Philippe Perrier* . . . Omer Héroux, Chan. Groulx, L.-Athanase Fréchette
336. *L'U. R. S. S., terre d'oppression* . . . E. S. P.
337. *Saint Bernardin Réalino* . . . Jean L'Archevêque, S. J.
338. *Le Logement ouvrier* . . . Chanoine Lesage

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

Prix: 10 sous l'exemplaire, franco; \$1.00 la douzaine; \$7.50 le cent.  
Conditions d'abonnement: \$1.00 pour douze numéros consécutifs.

**L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE, 1961, rue Rachel Est, Montréal**